



Département de la sécurité, des institutions et du sport  
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Madame  
Patricia Constantin  
Députée  
Rue de Fortunau 44  
1966 Ayent

Date 2 mars 2018

### **Question écrite No 19 : Renouvellement permis B**

Madame la Députée,

Les règles concernant l'obtention ou le renouvellement des permis B n'ont pas changé. Par contre, depuis quelques années, le Secrétariat d'Etat aux Migrations et les tribunaux ont posé des exigences plus strictes au niveau de l'accord concernant la libre circulation des personnes (ALCP). En conséquence, le Service de la Population et des Migrations (SPM) de l'Etat du Valais demande d'avantage de documents aux requérants et l'analyse d'un dossier prend plus de temps.

L'obtention ou le renouvellement d'un permis B peut prendre plusieurs mois. Les dossiers soumis sont parfois incomplets ou alors le requérant ne répond pas à certaines conditions liées à l'obtention du permis B.

En outre, le SPM tient à préciser que les dossiers deviennent de plus en plus complexes et que les contrôles requis nécessitent du temps, de manière à assurer une procédure menée dans le respect de la législation fédérale et de ses directives.

En espérant ainsi avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Madame la Députée, à l'expression de nos sentiments distingués.

  
**Frédéric Favre**  
Conseiller d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil  
Service parlementaire